



ADDENDA À UNE DEMANDE DE PROPOSITION (DP)

Le ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement (le ministère) modifie par la présente, conformément au présent addenda la Demande de propositions pour des Services de nettoyage pour les Ambassades canadiennes à Rome et au Vatican, ayant le numéro 17-123491, en date du 26 septembre, 2016. Le présent addenda fait partie de la DP.

Questions et Réponses

1. Question 1:

Est-ce qu'il est nécessaire de traduire en anglais les documents officiels du gouvernement grec que nous fournirons? Par exemple les documents IKA.

Réponse 1:

Non. Les documents officiels émis par le gouvernement grec n'ont pas besoin d'être traduits afin de répondre à cet appel d'offres.

2. Question 2:

Afin de démontrer le TO1 (critère technique obligatoire) quels documents devons-nous inclure? Nous avons le document officiel qui indique la date à laquelle notre compagnie a été établie (Constitution de la société) et nous avons la chartre d'entreprise/statuts constitutifs.

Réponse 2:

Ces documents seraient appropriés.

3. Question 3:

Quelles données à l'appui sont nécessaires pour démontrer l'expérience du maître d'œuvre nettoyage et des nettoyeurs? Veuillez indiquer quelles données à l'appui sont nécessaires. Si nous vous fournissons une déclaration de notre directeur général d'entreprise, serait-ce acceptable?

Réponse 3:

Les soumissionnaires doivent DÉMONTRER qu'ils satisfont aux critères techniques obligatoires. Les soumissionnaires peuvent fournir les curriculum vitae du maître d'œuvre du nettoyage et chaque membre de l'équipe nettoyeurs, etc. Une déclaration du directeur général ne serait pas suffisante.



4. Question 4:

Afin de démontrer dans la proposition comment l'expérience a été acquise, nous allons vous fournir des recommandations / déclarations de conformité de certains de nos clients. Considérez-vous ces documents suffisants? En outre, si nous tenons à vous n'offrir que quelques pages (1 ou 2) d'un contrat, afin de prouver le travail a été effectué, serait-ce acceptable?

Réponse 4:

Les soumissionnaires sont libres de soumettre des recommandations de clients mais les soumissionnaires sont tenus de remplir les formulaires de référence en appui à MT2. Les soumissionnaires peuvent également soumettre des documents justificatifs (par exemple les pages numérisées de contrats actuels/précédents).

5. Question 5:

À la page 13 de 26 de DP concernant la proposition technique, vous demandez la valeur en dollars. Est-ce qu'on peut fournir en euro (€) ?

Réponse 5:

Oui. Pour une description de projet, les soumissionnaires peuvent soumettre la valeur en euros.

6. Question 6:

Dans les liens fournis avec les documents d'appel d'offres il y a 3 fichiers : a) ébauche du contrat b) la demande de proposition c) La LVERS. Nous aimerions connaître l'application/rôle du document LVERS et s'il est nécessaire de l'inclure dans notre proposition.

Réponse 6:

Les soumissionnaires n'ont pas besoin d'inclure la LVERS dans le cadre de leur proposition, mais elle fait partie du contrat qui en résulte. Ce document spécifie les exigences de sécurité nécessaires pour le travail.

**LES AUTRES MODALITÉS DE L'APPEL D'OFFRES DEMEURENT
INCHANGÉES**